

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1290

4 juillet 2009

SOMMAIRE

4Partners S.à.r.l.	61879	Main Properties S.à r.l.	61906
AC4 Luxco S.à r.l.	61876	Multicontinental Distribution (Europe) S.A.	61880
Almar S.à r.l.	61899	Multi Star Holdings S.à r.l.	61880
Almar S.à r.l.	61899	New Cité-Gérances S.à r.l.	61903
Anglona S.A.	61897	Nyl S.A.	61898
Baruz S.A.	61907	Oder Properties S.à r.l.	61905
Bayswater Holding S.A.	61907	Ozero Group S.A.	61897
Bella Notte Sàrl	61906	Panlogistic S.A.	61880
Bleu Marine Communication	61897	Panlogistic S.A.	61880
Boissonot Finance S.A.	61903	Parwa S.A.	61875
Caltrade International S.A.	61904	Perinvest (Lux) Sicav	61878
Caramba Sud S.A.	61876	Pipolo Invest s.à r.l.	61900
Cefico International S.A.	61874	PTC International Finance II S.A.	61900
CEIG - Compagnie Européenne d'Investis- sement et de Gestion S.A.	61916	Racine Investissement S.A.	61906
CYBEA Cyber Assets Managers SA	61903	Rent Me S.A.	61879
Decapterus S.à r.l.	61898	RTR Sphere S.à.r.l.	61906
Dennys Café	61905	Schenker Luxembourg GmbH	61899
De Roude Leif S.à.r.l.	61906	Sea Ox S.A.	61899
Drees & Sommer Luxembourg S.à r.l. ...	61917	Sensor International Environmental Pro- tection	61874
Egon Re	61904	Société Gastronomique Luxembourgeoise S.à.r.l.	61905
Eltafreight	61876	SOPRAWA, société civile	61904
Entreprise de Constructions Costantini S.A.	61904	studioforeditorialdesign S.A.	61903
Europiscine S.A.	61898	Tchadona Sàrl	61905
Galliker Transports SA	61874	TMC Finance S.A.	61917
Greenhouse Stam Automotive S.à r.l. ...	61907	Tourismia	61879
G-Six-G SAH	61897	Tresero S.A. SPF	61920
Helarb Investments Manager S.à r.l.	61916	Tugata Investments S.à r.l.	61881
icfs Lux S.à r.l.	61896	Twininvest S.A.	61903
Immo-Croissance SICAV-FIS	61875	Vaseq Holdings S.C.A.	61879
Immo-Light	61917	Wilux S.à r.l.	61918
Kroymans Luxembourg S. à r.l.	61914		
LABO SERVICE Luxembourg S. à r.l.	61905		

Cefico International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 139.735.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27/03/2009 à Luxembourg

Suite au décès de Monsieur Guy GLESENER, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Laurent Jacquemart, expert comptable, né à Daverdisse le 19/06/1968, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2014.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009074923/16.

(090088929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Sensor International Environmental Protection, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 65.536.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 29/04/09

Conseil d'Administration

Suite à la démission de Monsieur Philippe Ganier, l'Assemblée Générale a décidé de nommer en remplacement aux fonctions d'administrateur unique Monsieur Arndt Michael, né le 14/09/65 à Dorsten (Allemagne), demeurant Kurfürstendamm 226, D-10719 Berlin (Allemagne).

Le mandat de l'administrateur nouvellement nommé prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2015.

Luxembourg, le 29 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009074926/15.

(090088779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Galliker Transports SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4832 Rodange, 402, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 82.017.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle réunie de manière extraordinaire en date du 9 juin 2009

L'an deux mille neuf, le neuf juin, à onze heures, les actionnaires de la société GALLIKER TRANSPORTS S.A. se sont réunis en assemblée générale ordinaire, tenue de manière extraordinaire, au siège social et ont pris, à l'unanimité des voix exprimées, les résolutions suivantes:

I. Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du président du conseil d'administration venant à échéance cette année,

Sont réélus administrateurs:

- Monsieur Rolf Galliker, né le 06.08.1965 à Lucerne (CH) et demeurant à CH-6130 Willisau, Geissburghalde, 32,
- Monsieur Peter Galliker, né le 19.01.1940 à Luthern (CH) et demeurant à CH-6156 Luthern-Bad, Sonnsite,
- Madame Cornélia Galliker-Hörnlein, née le 03.09.1968 à Willisau (CH) et demeurant à CH-6130 Willisau, Geissburghalde, 32.

Est réélu administrateur-délégué:

- Monsieur Rolf Galliker, susvisé.

Est réélu président du conseil d'administration:

- Monsieur Peter Galliker, susvisé.

Les mandats des administrateurs, de l'administrateur délégué et du président du conseil d'administration viendront à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

II. Le mandat du commissaire aux comptes arrivant à échéance, les actionnaires constatent, que suite à la scission de la société Fiduciaire FRH S.à r.l. en date du 24 juin 2008 et à la constitution de la société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., issue de la scission, la Fiduciaire Cabexco S.à r.l. a repris le mandat de commissaire aux comptes en cours venu à échéance.

La société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, Centre Helfent, R.C.S. Luxembourg B 139.890, est donc nommée comme nouveau commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Rodange, le 9 juin 2009.

Peter Galliker / Rolf Galliker.

Référence de publication: 2009074827/33.

(090089155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Immo-Croissance SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 28.872.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale des actionnaires de la Société du 6 mai 2009 a décidé de nommer en tant que nouveaux administrateurs avec effet au 6 mai 2009 et jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui s'est tenue le 5 juin 2009:

- Monsieur Umberto RONDISVALLE,
- Monsieur Olivier LECOIN,
- Monsieur Eggert Jonas HILMARSSON,
- Monsieur Peter Franziskus Alfred LANG, et
- Monsieur Jean-François WILLEMS.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société du 5 juin 2009 a décidé de nommer en tant que nouveaux administrateurs avec effet au 5 juin 2009 et jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2010:

- Monsieur Eggert Jonas HILMARSSON, né le 10 septembre 1968 à Reykjavik, Islande, ayant son adresse professionnelle au 35a, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg,
- Monsieur Peter Franziskus Alfred LANG, né le 23 avril 1967 à Püttlingen, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 35a, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, et
- Monsieur Jean-François WILLEMS, né le 29 décembre 1976 à Rocourt, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 35a, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

Il s'en suit que le conseil d'administration de la Société est actuellement composé de:

- Monsieur Eggert Jonas HILMARSSON,
- Monsieur Peter Franziskus Alfred LANG, et
- Monsieur Jean-François WILLEMS.

Pour mention et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2009.

Pour Immo-Croissance SICAV-FIS

Signature

Référence de publication: 2009074820/32.

(090089093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Parwa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 79.614.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 16 juin 2009.

Tom METZLER

Notaire

Référence de publication: 2009074761/222/12.

(090088752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Caramba Sud S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3739 Rumelange, 8, rue des Martyrs.
R.C.S. Luxembourg B 130.573.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 juin 2009.

Blanche MOUTRIER

Notaire

Référence de publication: 2009074756/272/12.

(090088381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

AC4 Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 124.575.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55432 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009074757/211/12.

(090088408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Eltafreight, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 4, Am Hock.
R.C.S. Luxembourg B 146.585.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendundneun, am zehnten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Anja HOLTZ, mit Amtswohnsitz in Wiltz.

Sind erschienen:

1.- Frau Tanja EMONDS, Kauffrau, geboren in Eupen (B), am 24. September 1979, wohnhaft in B-4710 Herbesthal Lontzen, 130, rue Mitoyenne.

2.- Herr Elmar EMONDS, Unternehmer, geboren in Eupen (B) am 11. Mai 1954, wohnhaft in B-4700 Eupen, 29, schnelle Windgasse.

Diese Kompargenten, erklären eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu gründen, welche der folgenden Satzung unterliegt.

Art. 1. Es wird hiermit durch die Kompargenten und allen Personen, die später einmal Gesellschafter werden könnten, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den entsprechenden Gesetzesbestimmungen, und im besonderen dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, sowie abgeändert, und der vorliegenden Satzung unterliegt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die nationale und internationale Befrachtung von Fahrzeugen, sowie der Erwerb, die Veräußerung, die Vermietung und die Verwertung von eigenen Immobilien. Die Firma ist lediglich für die Befrachtung zuständig ohne eigene Fahrzeuge zu besitzen. Die Gesellschaft kann im allgemeinen alle kaufmännischen, finanziellen und industriellen Tätigkeiten ausüben, die mittelbar oder unmittelbar in Bezug zum Gesellschaftsgegenstand stehen oder die zur Verwirklichung des Gegenstandes beitragen könnten. Sie kann ihren Gegenstand auf alle Arten und gemäß den Modalitäten verwirklichen die ihr als geeignet erscheinen.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbegrenzte Dauer gegründet.

Art. 4. Die Gesellschaft nimmt die Firmenbezeichnung „ELTAFREIGHT" S. à r. l. an.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Weiswampach.

Er kann zu jeder Zeit in irgendeine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg durch einfachen Beschluss der Gesellschafter verlegt werden.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital ist auf zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- €) festgesetzt, eingeteilt in 100 (hundert) Anteile von je hundertfünfundzwanzig Euro (125,- €).

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit unter Berücksichtigung von Artikel 199 des Gesetzes über Handelsgesellschaften abgeändert werden.

Art. 8. Jeder Anteil gibt Anrecht auf einen Teil der Aktiva und der Gewinne der Gesellschaft der im proportionalem Verhältnis zur Zahl der gehaltenen Anteile steht.

Art. 9. Die Gesellschaftsanteile können frei unter den Gesellschaftern veräußert werden. Gemäß Artikel 189 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, können Gesellschaftsanteile nur an Dritte veräußert werden, nachdem die Gesellschafter durch einen in einer Generalversammlung gefassten Gesellschafterbeschluss mit einer drei Viertel Mehrheit des Gesellschaftskapitals ihr Einverständnis gegeben haben.

Art. 10. Die Gesellschaft wird nicht aufgelöst durch das Ableben, den Konkurs, die Zahlungsunfähigkeit sowie die gesetzliche Untersagung eines Gesellschafters.

Art. 11. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter sein müssen. Sie werden von den Gesellschaftern ernannt und abberufen.

Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Der Geschäftsführer kann Spezialvollmachten erteilen, auch an nicht Gesellschafter, um für ihn und in seinem Namen für die Gesellschaft zu handeln.

Art. 12. Der oder die Geschäftsführer sind einfache Bevollmächtigte der Gesellschaft. Die Geschäftsführer sind der Gesellschaft gegenüber nur für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich. Geschäfte die im Namen der Gesellschaft getätigt werden, verpflichten allein die Gesellschaft.

Art. 13. Jeder Gesellschafter kann an den Gesellschaftsbeschlüssen teilnehmen im Rahmen der gehaltenen Anteile. Jeder Gesellschafter kann sich durch einen Bevollmächtigten an Gesellschafterversammlungen vertreten lassen.

Art. 14. Bei mehreren Gesellschaftern kann ausschließlich die Gesellschafterversammlung einen Generalbevollmächtigten ernennen.

Art. 15. Vorbehaltlich der Bestimmungen in Artikel 9, gelten Gesellschafterbeschlüsse als gefasst wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals halten, angenommen werden. Ist dies nicht der Fall, ist eine weitere Gesellschafterversammlung mit einer Ladungsfrist von mindestens 14 Tagen einzuberufen, die auf die Behandlung der Gegenstände der ersten einberufenen Gesellschafterversammlung beschränkt ist und Beschlüsse mit der einfachen Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter fasst. Vorbehaltlich der Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, bedürfen Beschlüsse, die im Rahmen von Satzungsänderungen und besonders im Hinblick auf die Auflösung der Gesellschaft gefasst werden, der Mehrheit von Gesellschaftern, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals besitzen.

Jeder Gesellschafter kann von der Geschäftsführung die Einberufung einer Gesellschafterversammlung unter Bekanntgabe der vorgeschlagenen Tagesordnung verlangen. Die Geschäftsführung hat die Gesellschafterversammlung innerhalb einer Woche einzuberufen. Die Einberufung erfolgt mittels eingeschriebenen Briefes an sämtliche Gesellschafter und hat die Tagesordnung zu enthalten. Zwischen dem Tage der Einberufung zur Post und dem Tage der Versammlung muß ein Zeitraum von mindestens 14 Tagen liegen.

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres, am 31. Dezember, hat die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung aufzustellen.

Art. 18. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 19. Die Einkünfte aus der Rechnungslegung, abzüglich der allgemeinen Kosten und Abschreibungen, bilden den Reingewinn der Gesellschaft.

Der Reingewinn steht der Gesellschafterversammlung zur freien Verfügung, nach der gesetzlich vorgesehenen Überweisung an den Rücklagefonds. Die Gesellschafterversammlung kann jedoch beschließen, auch vor der jährlichen Rechnungslegung, den Gesellschaftern eine Zwischendividende auszuzahlen.

Art. 20. Die eventuelle Auflösung der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Liquidatoren vorgenommen, Gesellschafter oder Nichtgesellschafter, die von der Generalversammlung ernannt werden, die ihre Rechte und Vergütung festlegt.

Art. 21. Die Gesellschafter berufen sich auf die gesetzlichen Bedingungen für alle nicht gesondert durch die gegenwärtige Satzung erfolgten Regelungen. Der amtierende Notar bestätigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Zeichnung und Einzahlung des Kapitals

Das Gesellschaftskapital wird wie folgt gezeichnet:

1) Frau Tanja EMONDS, vorbenannt, neunundneunzig Anteile	99
2) Herr Elmar EMONDS, vorbenannt, ein Anteil	1
Total: hundert Anteile	100

Diese Anteile wurden jeweils in bar zu ihrem Nennwert eingezahlt, so dass der Gesellschaft die Summe von zwölf-tausendfünfhundert Euro (12.500,- Euro) zur freien Verfügung steht, so wie es dem verhandelnden Notar durch eine Bankbescheinigung nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr begreift die Zeitspanne zwischen dem Tage der Gründung der Gesellschaft bis zum 31. Dezember 2009.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, unter irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Errichtung obliegen oder zur Last gelegt werden, betragen schätzungsweise 1.050,- €.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sofort nach Gründung der Gesellschaft haben die Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-9991 Weiswampach, 4, Am Hock.
- 2) Die Zahl der Geschäftsführer wird auf einen festgesetzt.
- 3) Als Geschäftsführer wird auf unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Elmar EMONDS, Unternehmer, geboren in Eupen (B) am 11. Mai 1954, wohnhaft in B-4700 Eupen, 29, schnelle Windgasse.

Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift der Geschäftsführer.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt zu Wiltz.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben diese mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: T. Emonds, E. Emonds, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 10 juin 2009 - WIL/2009/500 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehren auf stempelfreiem Papier erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial.

Wiltz, den 15. Juni 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009074803/2724/118.

(090088702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Perinvest (Lux) Sicav, Société d'Epargne-Pension à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 134.860.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 3 juin 2009

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Alain Léonard, Donald Villeneuve, Ismael Sassi et Malcolm Jennings en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010,
2. de réélire Ernst & Young S.A. en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010.

Luxembourg, le 11 juin 2009.

Pour PERINVEST (LUX) SICAV
BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.
Agent Domiciliaire

Valérie GLANE / Martine VERMEERSCH

Attaché Principal / Sous-Directeur

Référence de publication: 2009075059/20.

(090088460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Rent Me S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 106, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 115.899.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société RENT ME SA qui s'est tenue au siège social de la société le 15 mai 2009 que:

1. La société accepte la démission de l'Administrateur Madame DOBOSZ Mylène avec effet immédiat.

2. La société nomme Monsieur SCHIDLER Philippe, né à Thionville (France) le 29.12.1961, demeurant à F-57310 Bertrange, 29, rue des Aubépines, à la fonction d'Administrateur. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BEDIMUS Mike

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2009075060/17.

(090088640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Tourismia, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 131.450.

—
Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/06/2009.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009075068/13.

(090088385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Vaseq Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions (en liquidation).

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 99.121.

—
EXTRAIT

Il résulte de résolutions du Liquidateur de la Société prises en date du 15 juin 2009 que le siège social de celle-ci a été transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2009.

Pour la Société

Un mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009075069/15.

(090088319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

4Partners S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 120.531.

—
Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009075621/9.

(090089843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Panlogistic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 87.068.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009075604/10.

(090089952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Panlogistic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 87.068.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009075605/10.

(090089956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Multi Star Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.046.

RECTIFICATIF

Le Bilan rectifié au 31 décembre 2007 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2007, déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 9 avril 2009, référence: L090053094.04) a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009075606/13.

(090089962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Multicontinental Distribution (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 87.066.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 03 juin 2009

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société anonyme Multicontinental Distribution (Europe) S.A., tenue au siège social, le 03 juin 2009, que:

- La décision a été prise de renouveler jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire prévue en 2010:

* le mandat des administrateurs

* le mandat de l'administrateur-délégué

- la décision a été prise d'arrêter le mandat du Commissaire aux comptes le 03 juin 2009

FIDU-CONCEPT SARL 36, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg B 38.136

- la décision a été prise de nommer jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire prévue en 2010:

* le Réviseur d'entreprises:

«Callens, Pirenne, Theunissen & Co 74-80, rue Adolphe Fischer, L-1521 Luxembourg RCS Luxembourg B 38.178»

Pour la société
Joëlle Roulland
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009075870/21.

(090090027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Tugata Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.097,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.477.

In the year two thousand and nine, on the thirteenth day of March.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Tugata Investments, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of thirty-one thousand five hundred United States Dollars (USD 31,500.-), with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 112.477, incorporated pursuant to a deed of Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary public residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg, on December 1, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 524 of March 11, 2006 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated September 14, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2263 of December 4, 2006.

THERE APPEARED:

STONEHILL OFFSHORE PARTNER LIMITED, a company organized under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o CITCO Fund Services, Regatta Office Park, West Bay Road, PO Box 31106 SMB, Grand Cayman, Cayman Islands B.W.I, (the Sole Shareholder),

Thereby represented by Régis Galiotto, private employee, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given on February 26, 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. that the Sole Shareholder holds all the ordinary shares (the Ordinary Shares) and all the preferred equity stock certificates (the PESCs) in the corporate capital of the Company;

II. that on October 7, 2008, the Company has paid an amount of three million nine hundred nine thousand two hundred thirty-eight United States Dollars (USD 3,909,238.-) (the Advance) to the Sole Shareholder;

III. the Advance is deemed as an advance payment of the redemption price with respect to the redemption by the Company of one hundred eighty-one (181) PESCs (the Redeemed PESCs) which the Sole Shareholder holds in the corporate capital of the Company;

IV. that the redemption of the Redeemed PESCs (the Redemption) is deemed to be effective as of October 7, 2008 between the Sole Shareholder and the Company, despite the fact that the Redemption has not been reflected in the corporate capital of the Company as at the date hereof;

V. that pursuant to article 5.9 of the Articles, the Company may redeem part of the PESCs thereof, provided that: "[...] the Company may redeem the PESCs with at least 6 calendar days prior written notice to each PESC Partner, setting out the proposed redemption date (which must be a Business Day) and the redemption consideration including reasonable detail of calculations [...] (as the case may be)."

Now, therefore, the Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder acknowledges the requirements of article 5.9 of the Articles regarding the redemption of PESCs and resolves to waive all notice requirements under article 5.9 of the Articles.

The Sole Shareholder notes the terms of article 5.10 of the Articles, pursuant to which "the PESC Partner(s), in consideration of a redemption or acquisition of their PESCs by the Company under article 5.8 or article 5.9, shall be entitled to receive an amount equal to the sum of (a) the PESC Investment Amount and (b) the PESC Coupon Entitlement less (c) any dividends declared but not yet paid to the PESC Partner(s) on the date the PESCs are redeemed or acquired by the Company under article 5.8 or article 5.9".

Notwithstanding the above, the Sole Shareholder approves that the aggregate amount payable with respect to the redemption of the Redeemed PESCOs shall amount to three million nine hundred nine thousand two hundred thirty-eight United States Dollars (USD 3,909,238) (the PESC Redemption Price).

The Sole Shareholder further notes that it is evidenced by the attached interim accounts of the Company as per October 1, 2008 prepared by the sole manager of the Company that on October 7, 2008 there were sufficient distributable reserves available to pay the PESC Redemption Price, it being understood that from October 1, 2008 until and including October 7, 2008, no event which could have had a significant effect on the values shown in these interim accounts dated October 1, 2008 has occurred.

After consideration of the above, the Sole Shareholder resolves to:

(i) decrease the corporate capital of the Company by an amount of eleven thousand four hundred and three United States Dollars (USD 11,403.-) in order to bring the corporate capital from thirty-one thousand five hundred United States Dollars (USD 31,500.-) to twenty thousand and ninety-seven United States Dollars (USD 20,097.-) by way of the redemption and the subsequent cancellation by the Company of one hundred eighty-one (181) PESCOs held by the Sole Shareholder;

(ii) reduce the PESC Share Premium Reserve Account (as such term is defined in the Articles) by an amount of three million four hundred eleven thousand six hundred sixty-nine United States Dollars (USD 3,411,669.-); and

(iii) reduce the PESC Profit Account (as such term is defined in the Articles) by an amount of four hundred eighty-six thousand one hundred sixty-six United States Dollars (USD 486,166.-);

it being understood that the PESC Redemption Price for the Redeemed PESCOs, including the reduction amounts with respect to the reduction of the PESC Share Premium Reserve Account and the reduction of the PESC Profit Account, has been paid to the Sole Shareholder by the Company by way of the Advance made by Company to the Sole Shareholder on October 7, 2008 and consequently releases the Company from any further obligations with respect to any payment in relation to the redemption of the Redeemed PESCOs.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend articles 5.2 and 5.3 of the Articles in order to reflect the above changes and resolves that such articles shall have the wording as per articles 5.2 and 5.3 of the amended and restated Articles adopted under the fourth resolution below.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 3 of the Articles and resolves that such article shall have the wording as per article 3 of the amended and restated Articles adopted under the fourth resolution below.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend articles 1., 2., 3., 4., 5., 6., 7., 8., 9., 10., 11., 12., 13., 14., 15., 16., 17., 18. and 19. of the Articles, restate and renumber the Articles in their entirety and, to the extent necessary, insert or change any headings in the Articles, which shall henceforth read as follows:

"I.- Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Form - Name.

There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Tugata Investments, S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single Shareholder or the general meeting of Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition, and as the case may be, the disposal of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner, and as the case may be, sell, transfer or otherwise dispose of, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management, control, sale or transfer of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2 The Company shall not borrow in any form. It may issue, by way of private placement only, any kind of equity securities. The Company may lend funds to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the Shareholders.

II.- Corporate capital

Art. 5. Corporate Capital.

5.1 The Company's corporate capital is represented by two hundred and fifty (250) ordinary shares in registered form with a par value of sixty-three United States Dollars (USD 63.-) each (the Ordinary Shares), all subscribed and fully paid-up. The holder(s) of Ordinary Shares are hereinafter individually referred to as an Ordinary Shareholder and collectively as the Ordinary Shareholders.

5.2 The Company's corporate capital is also represented by sixty-nine (69) preferred equity stock certificates with a par value of sixty-three United States Dollars (USD 63.-) each (the PESC Shares and together with the Ordinary Shares, the Shares), which are redeemable in accordance with these Articles. The holder(s) of PESC Shares are hereinafter individually referred to as a PESC Shareholder and collectively as the PESC Shareholders. The Ordinary Shareholder(s) and the PESC Shareholder(s) are hereinafter collectively referred to as the Shareholders.

5.3 The entire corporate capital thus amounts to twenty thousand ninety-seven United States Dollars (USD 20,097.-).

5.4 The Company shall maintain a share premium reserve account for the PESC Shares (the PESC Shares Share Premium Reserve Account) in United States Dollars (USD), and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid up on the PESC Shares. Amounts so recorded to this share premium reserve account will constitute freely distributable reserves of the Company.

5.5 The Company shall maintain a share premium reserve account for the Ordinary Shares (the Ordinary Shares Share Premium Reserve Account) in United States Dollars, and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid up on the Ordinary Shares. Amounts so recorded to this share premium reserve account will constitute freely distributable reserves of the Company.

5.6 The corporate capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single Shareholder (who can either be a PESC Shareholder or an Ordinary Shareholder or both) or, as the case may be, by the general meeting of Shareholders, composed of the PESC Shareholders and the Ordinary Shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles. In case a PESC Shareholder is also an Ordinary Shareholder, he counts as one Shareholder of the Company for the quorum requirements set forth by law.

General - Acquisition or redemption by the Company of Shares

5.7 The Company may acquire or redeem its Shares to the extent permitted by law and these Articles on the basis of amounts available for distribution in accordance with article 17.3.

Mandatory redemption or acquisition of the PESC Shares by the Company

5.8 To the extent permitted by law, on December 31, 2026, the Company must redeem or acquire all (but not some) of the PESC Shares still outstanding on that date.

Optional redemption of the PESC Shares by the Company

5.9 Subject to article 5.7, the Company may redeem PESCs with at least six (6) calendar days prior written notice to each PESC Shareholder, setting out the proposed redemption date (which must be a Business Day) and the redemption consideration including reasonable detail of calculations as against the requirements of article 5.7 (as the case may be).

Consideration payable to PESC Shareholder(s) on redemption or acquisition

5.10 The PESC Shareholder(s), in consideration of a redemption or acquisition of their PESCs by the Company under article 5.8 or article 5.9, shall be entitled to receive an amount equal to the sum of:

- (a) the PESC Investment Amount pro rata to the PESCs being redeemed or acquired; and
- (b) the balance of the PESC Profit Account pro rata to the PESCs being redeemed or acquired, whereby the balance of the PESC Profit Account is determined on the assumption that the calendar day immediately preceding the resolution of the Shareholder(s) deciding on the redemption is a PESC Period End Date.

Art. 6. Indivisibility and Transfer of Ordinary Shares.

6.1 Towards the Company, the Company's Ordinary Shares are indivisible, since only one (1) owner is admitted per Ordinary Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.2 Ordinary Shares are freely transferable among Shareholders of the Company, thus among PESC Shareholders and Ordinary Shareholders, or, if there is not more than one (1) Shareholder in the Company (who can either be a PESC Shareholder or an Ordinary Shareholder or both), to third parties.

In case of plurality of Shareholders of the Company, the transfer of Ordinary Shares to either non-Ordinary Shareholders or/and non PESC Shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of Shareholders (composed of the PESC Shareholders and the Ordinary Shareholders), representing at least three-quarters (3/4) of the corporate capital of the Company.

An Ordinary Share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

Art. 7. Indivisibility and Transfer of PESCs.

7.1 Towards the Company, the Company's PESCs are indivisible, since only one (1) owner is admitted per PESC. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7.2 PESCs are freely transferable among Shareholders, thus among PESC Shareholders and Ordinary Shareholders or, if there is no more than one (1) Shareholder in the Company (who can either be a PESC Shareholder or an Ordinary Shareholder or both), to third parties.

In case of plurality of Shareholders, the transfer of PESCs to either non-Ordinary Shareholders or/and non PESC Shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of Shareholders (composed of the PESC Shareholders and the Ordinary Shareholders), representing at least three-quarters (3/4) of the corporate capital of the Company.

A PESC transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

Art. 8. Shareholders' register. A register of the Shareholders will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each Shareholder who so requests.

III.- Management - Representation

Art. 9. Board of managers.

9.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single Shareholder (who can either be a PESC Shareholder or an Ordinary Shareholder or both) or the general meeting of Shareholders (composed of the PESC Shareholders and the Ordinary Shareholders), which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers of the Company. The manager(s) need not to be Shareholder(s).

9.2 The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 10. Powers of the board of managers.

10.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the single Shareholder (who can either be a PESC Shareholder or an Ordinary Shareholder or both) or the general meeting of Shareholders (composed of the PESC Shareholders and the Ordinary Shareholders) fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers of the Company, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

10.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either Shareholders (be it PESC Shareholders or Ordinary Shareholders or both) or not, by the single manager, or if there are more than one manager, by any two managers of the Company.

Art. 11. Procedure.

11.1 The board of managers of the Company shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

11.2 Written notice of any meeting of the board of managers of the Company shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers of the Company.

11.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

11.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers of the Company by appointing in writing another manager as his proxy.

11.5 The board of managers of the Company can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented (in person or by proxy). Resolutions of the board of managers of the Company are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers of the Company will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

11.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers of the Company by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

11.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 12. Representation.

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 10.2. of these Articles.

Art. 13. Liability of the managers.

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV.- General Meetings of shareholders

Art. 14. Powers and Voting rights.

14.1. The single Shareholder (who can either be a PESC Shareholder or an Ordinary Shareholder or both) assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of Shareholders.

14.2. Each Shareholder has voting rights commensurate to its share holding.

14.3. Each Shareholder may appoint any person or entity as his/her/its attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him/her/it at the general meetings of Shareholders.

Art. 15. Form - Quorum - Majority.

15.1. If there are not more than twenty-five (25) Shareholders (it being said that in case a person or entity is a PESC Shareholder and an Ordinary Shares Shareholder, this person or entity counts for one Shareholder), the decisions of the Shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the Shareholders (both the PESC Shareholders and the Ordinary Shareholders) in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The Shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the Shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

15.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by Shareholders owning more than half (1/2) of the corporate capital.

15.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the Company's corporate capital.

15.4. In case a PESC Shareholder is also an Ordinary Shareholder, he counts as one Shareholder of the Company for the quorum requirements set forth by law.

V.- Annual accounts - Allocation of profits

Art. 16. Financial Year.

16.1. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

16.2. Each year, with reference to the end of the Company's financial year, the Company's accounts are established and the single manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers of the Company shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

16.3. Each Shareholder (who can either be a PESC Shareholder or an Ordinary Shareholder or both) may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. Profit and Loss.

General

17.1. The Company shall maintain:

- (a) a legal reserve account (the Legal Reserve Account);
 - (b) a PESC profit account (the PESC Profit Account); and
 - (c) a general profit account (the General Profit Account) (which is not a PESC Profit Account),
- all to be kept in United States Dollars (USD).

Allocation of Losses

17.2. Any losses appearing from the profit and loss account adopted by the general meeting of Shareholders (composed of the PESC Shareholders and the Ordinary Shareholders) shall be allocated as follows:

- (a) first, to the General Profit Account, if and to the extent this account shows a positive amount;
- (b) second, the balance after the allocation pursuant to paragraph (a) above, if any, to the PESC Profit Account, if and to the extent this account shows a positive amount; and
- (c) third, the balance after the allocation pursuant to paragraphs (a) and (b) above, if any, to the General Profit Account.

Allocation of Profits

17.3. Each financial year, all of the profit distributable by law shown in the annual accounts of the Company, which, for the avoidance of doubt, shall include the PESC Coupon Entitlement, must be allocated to the Profit Accounts referred to in article 17.1 in the following order:

- (a) first, an amount corresponding to 5% of the profit distributable by law shall be allocated to the Legal Reserve Account, until the aggregate amount allocated to the Legal Reserve Account is equal to 10% of the issued corporate capital of the Company; and
- (b) second, with respect to any financial year, the PESC Coupon Entitlement that has not been fully allocated to the PESC Profit Account due to insufficient profits in any previous financial year shall be allocated to the PESC Profit Account; and
- (c) third, with respect to any financial year, the PESC Coupon Entitlement that has been allocated to the PESC Profit Account and which has thereafter been withdrawn from the PESC Profit Account due to allocation of losses under article 17.2 in a subsequent financial year shall be allocated to the PESC Profit Account; and
- (d) fourth, with respect to any financial year, an amount equal to the PESC Coupon Entitlement for such financial year shall be allocated to the PESC Profit Account; and
- (e) finally, the part of the profit remaining after the allocations pursuant to paragraph (a) to and including (d) shall be allocated to the General Profit Account.

Coupons

17.4. Subject to article 17.6, on each PESC Period End Date, the balance of the PESC Profit Account may be paid to the PESC Shareholder(s) as a dividend, calculated on the following basis:

- (a) in case of a final dividend: the balance of the PESC Profit Account (taking into account the reduction in the PESC Profit Account effected by any advance payment on dividends made to the PESC Shareholder);
- (b) in the case of an advance payment on dividends made to the PESC Shareholder(s): the balance of the PESC Profit Account determined on the assumption that the calendar day immediately preceding the relevant PESC Period End Date is the end of a financial year.

17.5. Any distribution out of the Profit Accounts which is not contemplated by article 17.4. can only be made to the Shareholders (comprising the PESC Shareholders and the Ordinary Shareholders) pursuant to a resolution of the single Shareholder (who can either be a PESC Shareholder or an Ordinary Shareholder or both) or a unanimous resolution of the general meeting of the Shareholders where the entire voting share capital of the Company is present or represented, it being understood, for the avoidance of doubt, that the PESC Shareholder(s) shall not be entitled to any distributions except those made out of the PESC Profit Account.

17.6. To the extent permitted by law, the board of managers of the Company may pay out an advance payment on dividends.

17.7. The final dividend with respect to a financial year must be declared by a resolution of the single Shareholder (who can either be a PESC Shareholder or an Ordinary Shareholder or both) or a resolution of the general meeting of Shareholders (composed of the PESC Shareholders and the Ordinary Shareholders), taking into consideration any advance payment on dividends declared by the board of managers of the Company with respect to the same financial year.

17.8. Each Shareholder (who can either be a PESC Shareholder or an Ordinary Shareholder or both) who is entitled to receive a final dividend or, as the case may be, an advance payment on dividends may decide that said dividend shall accrue and be paid on a later date.

VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution and Liquidation of the Company.

18.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be Shareholders (Shareholders meaning PESC Shareholders or/and Ordinary Shareholders), appointed by a resolution of the single Shareholder (who can either be a PESC Shareholder or an Ordinary Shareholder or both) or a resolution of the general meeting of Shareholders (comprising the Ordinary Shareholders and the PESC Shareholders) which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the Shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

18.2. These Articles shall remain in effect during the liquidation.

18.3. Any assets remaining after payment of all of the Company's debts shall be applied as follows:

(a) first, to the PESC Shareholder(s), the PESC Investment Amount and the balance of the PESC Profit Account, whereby the balance of the PESC Profit Account is determined on the assumption that the calendar day immediately preceding the resolution of the Shareholder(s) provided for in article 18.1 is a PESC End Date;

(b) second, to the Ordinary Shareholder(s), the paid up part on the Ordinary Shares;

(c) third, to the Ordinary Shareholder(s), the remainder after the distributions pursuant to paragraphs (a) to (b).

Upon liquidation, no distributions may be made to the Company in respect of Shares held by it.

18.4. After the liquidation has been completed, the books and records of the Company shall be kept for the period prescribed by law by the person appointed for that purpose in the resolution of the single Shareholder (who can either be a PESC Shareholder or an Ordinary Shareholder or both) or the general meeting of Shareholders (composed of the PESC Shareholders and the Ordinary Shareholders), to dissolve the Company. Where the single Shareholder or the general meeting of the Shareholders has not appointed such person, the liquidators shall do so.

VII.- Definitions

19. The following capitalised terms used in these Articles shall have the following meanings:

Articles has the meaning given in article 1.

Business Day means a day (other than a Saturday or Sunday or public holiday) on which commercial banks are generally open for business in Luxembourg.

Commencement Date means September 15, 2006.

Company has the meaning given in article 1.

General Profit Account has the meaning given in article 17.1.

Law has the meaning given in article 1.

Legal Reserve Account has the meaning given in article 17.1.

Minimum Required Taxable Amount means the minimum amount of profit to be reported by the Company in Luxembourg as taxable income from the PESC Investment, calculated as the product of (a) the Spread Margin, (b) the average PESC Investment Amount during the relevant PESC Coupon Period and (c) a fraction, the numerator of which is the actual number of days in the relevant PESC Coupon Period and the denominator of which is 365.

Ordinary Shareholder(s) has the meaning given in article 5.1.

Ordinary Shares has the meaning given in article 5.1.

Ordinary Shares Share Premium Reserve Account has the meaning given to it in article 5.5.

PESCs has the meaning given in article 5.2.

PESC Coupon Entitlement means, with respect to any PESC Coupon Period, an amount calculated as the product of (a) the PESC Coupon Rate and (b) the average PESC Investment Amount during the relevant PESC Coupon Period.

PESC Coupon Period means the period:

(a) starting on (and including) the Commencement Date or a PESC Period End Date; and

(b) ending on (but not including) the next PESC Period End Date, based on a year of 365 days and the number of whole days in the relevant PESC Coupon Period.

PESC Coupon Rate means a fraction, expressed as a percentage, the numerator of which is all income (including interest and gains), net of taxes, derived by the Company from the PESC Investment for the relevant PESC Coupon Period, minus (i) any amounts to be paid into the Legal Reserve Account in relation to the relevant PESC Coupon Period, (ii) the Minimum Required Taxable Amount for such PESC Coupon Period and (iii) the Company's expenses allocable to such PESC Coupon Period, and the denominator of which is the average PESC Investment Amount during the relevant PESC Coupon Period.

PESC Investment means any and all loans granted by the Company to Controlodora de Carteras Mexicana Especiales, S. de R.L. de C.V., a limited liability company organized under the laws of Mexico.

PESC Investment Amount means the sum of:

- (a) the nominal value of each PESC multiplied by the number of PESCs on issue; and
- (b) the balance of the PESC Share Premium Reserve Account.

PESC Period End Date means:

- (a) December 31 of each year occurring before the date specified in article 5.8; and
 - (b) each date of redemption of PESCs by the Company pursuant to article 5.8 and article 5.9,
- or, if such date is not a Business Day, the next Business Day (unless that day falls in the following financial year, in which case the PESC Period End Date ends on the previous Business Day).

PESC Profit Account has the meaning given to it in article 17.1.

PESC Shareholder(s) has the meaning given in article 5.2.

PESCs Share Premium Reserve Account has the meaning given to it in article 5.4.

Profit Accounts means the PESC Profit Account and the General Profit Account.

Shareholders has the meaning given in article 5.2.

Shares has the meaning given in article 5.2.

Spread Margin means 0.50% unless determined differently by the board of managers of the Company to the PESC Profit Account but withdrawn due to the allocation of losses.

VIII.- General provision

Art. 20. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of PESC holder(s) of the Company in order to reflect the above changes and to empower and authorize the sole manager of the Company, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the register of PESC holder(s) of the Company.

Estimate costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately 3,600.- Euros.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le treize mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Tugata Investments, S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de trente et un mille cinq cents dollars américains (USD 31.500,-), avec siège social au 65, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.477, constituée suivant un acte de Maître Léon Thomas connu sous le nom de Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg, le 1 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 524 du 11 mars 2006 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2263 du 4 décembre 2006.

A COMPARU:

STONEHILL OFFSHORE PARTNER LIMITED, une société organisée selon les lois des Iles Cayman, avec siège social à c/o CITCO Fund Services, Regatta Office Park, West Bay Road, PO Box 31106 SMB, Grand Cayman, Iles Cayman, B.W.I. (l'Associé Unique),

ici représenté par Régis Galiotto, employé privé, de résidence professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 26 février 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) et tous les certificats de parts privilégiées (les PESC) dans le capital social de la Société;

II. que le 7 octobre 2008, la Société a payé un montant de trois millions neuf cent neuf mille deux cent trente-huit dollars américains (USD 3.909.238,-) (l'Avance) à l'Associé Unique;

III. l'Avance est considérée comme une avance sur le prix de rachat en rapport avec le rachat par la Société de cent quatre-vingt-un (181) PESC (les PESC Rachetés) que l'Associé Unique détient dans le capital social de la Société;

IV. que le rachat des PESC Rachetés (le Rachat) est réputé être en vigueur depuis le 7 octobre 2008 entre l'Associé Unique et la Société, malgré le fait que le Rachat ne se reflète pas dans le capital social de la Société à la date des présentes;

V. qu'en vertu de l'article 5.9 des Statuts, la Société peut racheter une partie des PESC, à condition que: "[...] la Société peut racheter les PESC sur notification écrite d'au moins six (6) jours calendaires préalable adressée à chaque Associé PESC, informant de la date proposée pour le rachat (qui doit être un Jour Ouvrable) et le prix de rachat avec un détail raisonnable sur les calculs [...] (le cas échéant)."

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique reconnaît les conditions requises de l'article 5.9 des Statuts concernant le rachat des PESC et décide de renoncer à toutes les formalités de notification prévues par l'article 5.9 des Statuts.

L'Associé Unique note les termes de l'article 5.10 des Statuts, selon lequel "Les Associés PESC, en rémunération d'un rachat ou d'une acquisition de leurs PESC par la Société conformément à l'article 5.8 ou l'article 5.9., auront droit à une somme d'un montant équivalent au (a) Montant d'Investissement PESC et (b) le Droit au Coupon PESC; moins (c) tous les dividendes déclarés mais pas encore payés aux Associés PESC à la date à laquelle les PESC sont rachetés ou acquis par la Société conformément aux articles 5.8. ou 5.9."

Nonobstant ce qui précède, l'Associé Unique approuve que le montant total dû pour le rachat des PESC Rachetés s'élèvera à trois millions neuf cent neuf mille deux cent trente-huit dollars américains (USD 3.909.238) (le Prix de Rachat PESC).

L'Associé Unique note par ailleurs que les comptes intermédiaires de la Société au 1 octobre 2008 annexés aux présentes, préparés par le gérant unique de la Société indiquent que le 7 octobre 2008 il y avait des réserves distribuables suffisantes disponibles pour payer le Prix de Rachat PESC, étant entendu que depuis le 1 octobre 2008 jusqu'au 7 octobre 2008 inclus, aucun événement qui aurait pu avoir un effet significatif sur les valeurs indiquées dans ces comptes intermédiaires datés du 1 octobre 2008 n'a eu lieu.

Après l'étude de ce qui précède, l'Associé Unique décide de:

(i) réduire le capital social de la Société d'un montant de onze mille quatre cent trois dollars américains (USD 11.403) afin de porter le capital social de trente et un mille cinq cents dollars américains (USD 31.500,-) à vingt mille quatre-vingt-dix-sept dollars américains (USD 20.097,-) par le rachat et l'annulation subséquente par la Société des cent quatre-vingt-un (181) PESC détenus par l'Associé Unique;

(ii) réduire le Compte de Réserve de Prime d'Emission PESC (tel que ce terme est défini dans les Statuts) d'un montant de trois millions quatre cent onze mille six cent soixante-neuf dollars américains (USD 3.411.669,-); et

(iii) réduire le Compte de Profits PESC (tel que ce terme est défini dans les Statuts) d'un montant de quatre cent quatre-vingt-six mille cent soixante-six dollars américains (USD 486.166,-);

étant entendu que le Prix de Rachat PESC pour les PESC Rachetés, en ce compris les montants de réduction du Compte de Réserve de Prime d'Emission PESC et du Compte de Profits PESC, a été versé à l'Associé Unique par la Société par le biais de l'Avance de la Société à l'Associé Unique le 7 octobre 2008 et par conséquent dégage la Société de toute autre obligation de paiement pour le rachat des PESC Rachetés.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier les articles 5.2 et 5.3 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus et décide que ces articles auront la teneur des articles 5.2 et 5.3 des Statuts modifiés et reformulés adoptés à la quatrième résolution ci-dessous.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 3 des Statuts et décide que cet article aura la teneur de l'article 3 des Statuts modifiés et reformulés adoptés à la quatrième résolution ci-dessous.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les articles 1., 2., 3., 4., 5., 6., 7., 8., 9., 10., 11., 12., 13., 14., 15., 16., 17., 18. et 19. des Statuts, de reformuler et renuméroter les Statuts intégralement et, si nécessaire, insérer ou changer tous titres dans les Statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

I.- Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination.

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Tugata Investments, S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, selon le cas, du conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par décision du gérant unique, ou selon le cas, du conseil de gérance de la Société, des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents et sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, et le cas échéant, l'aliénation de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière, et selon le cas, vendre, céder ou bien aliéner, tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion, au contrôle, à la vente ou à la cession de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société ne pourra pas emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de tout type de titres. La Société peut prêter des fonds à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties en vue de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, en ce compris les techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de taux de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions immobilières ou mobilières, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension de droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Associés.

II.- Capital social

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social de la Société est représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de soixante-trois dollars américains (USD 63,-) chacune (les Parts Sociales Ordinaires), toutes souscrites et entièrement libérées. Le(s) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires est/sont désigné(s) ci-après, individuellement comme l'Associé Ordinaire et collectivement comme les Associés Ordinaires.

5.2 Le capital social de la Société est aussi représenté par soixante-neuf (69) certificats de parts sociales privilégiées d'une valeur nominale de soixante-trois dollars américains (USD 63,-) chacun (les PESCOs et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales), rachetables conformément aux présents Statuts. Le(s) détenteur(s) de PESCOs est/sont désigné(s) ci-après, individuellement comme l'Associé PESCO et collectivement comme les Associés PESCO. Le(s) Associé(s) Ordinaire(s) et le(s) Associé(s) PESCO sont désigné(s) ci-après collectivement comme les Associés.

5.3 La totalité du capital social s'élève donc à vingt mille quatre-vingt-dix-sept dollars américains (USD 20.097,-).

5.4 La Société conservera un compte de réserve de prime d'émission pour les PESCOs (Le Compte de Réserve de Prime d'Emission PESCO) en dollars américains (USD), et il sera enregistré sur ce compte le montant ou la valeur de toute prime

libérée sur les PESCOs. Les montants ainsi enregistrés sur ce compte de réserve de prime d'émission constitueront des réserves librement distribuables de la Société.

5.5 La Société conservera un compte de réserve de prime d'émission pour les Parts Sociales Ordinaires (Le Compte de Réserve de Prime d'Emission Parts Sociales Ordinaires) en dollars américains (USD), et il sera enregistré sur ce compte, le montant ou la valeur de toute prime libérée sur les Parts Sociales Ordinaires. Les montants ainsi enregistrés sur ce compte de réserve de prime d'émission constitueront des réserves librement distribuables de la Société.

5.6 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Associé unique (qui peut être soit un Associé PESC ou un Associé Ordinaire ou les deux) ou, selon le cas, de l'assemblée générale des Associés, composée d'Associés PESC et d'Associés Ordinaires, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. Dans le cas où un Associé PESC est aussi un Associé Ordinaire, il compte en tant qu'un seul Associé de la Société pour le quorum requis prévu par la loi.

Général - Acquisition ou rachat par la Société de Parts Sociales

5.7 La Société peut acquérir ou racheter ses Parts Sociales dans les limites établies par la loi et les présents Statuts sur base des montants disponibles pour la distribution conformément à l'article 17.3.

Rachat ou acquisition obligatoire des PESCOs par la Société

5.8 Dans les limites permises par la loi, le 31 décembre 2026, la Société doit racheter ou acquérir tous (et pas seulement une partie) les PESCOs encore en circulation à cette date.

Rachat optionnel des PESCOs par la Société

5.9 Sous réserve de l'article 5.7, la Société peut racheter les PESCOs sur notification écrite d'au moins six (6) jours calendaires préalable adressée à chaque Associé PESC, informant de la date proposée pour le rachat (qui doit être un jour ouvrable) et le prix de rachat avec un détail raisonnable sur les calculs tels que requis par l'article 5.7. (le cas échéant).

Rémunération payable à ou aux Associé(s) PESC en cas de rachat ou d'acquisition

5.10 L'(es) Associé(s) PESC, en rémunération d'un rachat ou d'une acquisition de ses(leurs) PESCOs par la Société conformément à l'article 5.8. ou l'article 5.9., aura(ont) le droit de percevoir un montant égal à la somme:

(a) du Montant d'Investissement PESC proportionnellement aux PESCOs qui sont rachetés ou acquis; et

(b) le surplus du Compte de Profit PESC proportionnellement aux PESCOs qui sont rachetés ou acquis, d'où le surplus du Compte de Profit PESC est déterminé selon l'hypothèse que le jour calendaire qui précède immédiatement la résolution du ou des Associé(s) concernant le rachat est une Date de Fin de Période PESC.

Art. 6. Indivisibilité et Cession de Parts Sociales Ordinaires.

6.1 Envers la Société, les Parts Sociales Ordinaires de la Société sont indivisibles, dans la mesure où un (1) seul propriétaire par Part Sociale Ordinaire est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.2 Les Parts Sociales Ordinaires sont librement cessibles entre Associés de la Société, donc entre Associés PESC et Associés Ordinaires, ou, s'il n'y a pas pluralité d'Associés dans la Société (qui peut être soit un Associé PESC ou un Associé Ordinaire ou les deux), à des tiers.

En cas de pluralité d'Associés de la Société, la cession de Parts Sociales Ordinaires soit à des non Associés Ordinaires et/ou à des non Associés PESC n'est possible qu'avec le consentement préalable de l'assemblée générale des Associés (composée d'Associés PESC et d'Associés Ordinaires), représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

Une cession de Parts Sociales Ordinaires n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci, conformément à l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence articles 189 et 190 de la Loi.

Art. 7. Indivisibilité et Transfert des PESCOs.

7.1 Envers la Société, les PESCOs de la Société sont indivisibles, dans la mesure où un (1) seul propriétaire par PESC est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7.2 Les PESCOs sont librement cessibles entre associés de la Société, donc entre Associés PESC et Associés Ordinaires, ou, si il n'y a pas pluralité d'Associés dans la Société (qui peut être soit un Associé PESC ou un Associé Ordinaire ou les deux), à des tiers.

En cas de pluralité d'Associés, le transfert des PESCOs soit à des non Associés Ordinaires et/ou à des non Associés PESC n'est possible qu'avec le consentement préalable de l'assemblée générale des Associés (composée d'Associés PESC et d'Associés Ordinaires), représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Un transfert de PESC n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été notifié à la Société ou accepté par celle-ci, conformément à l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

Art. 8. Registre des associés.

Un registre des Associés de la Société sera conservé au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque Associé qui en fait la demande.

III.- Gestion - Représentation**Art. 9. Conseil de gérance.**

9.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'Associé unique (qui peut être soit un Associé PESC ou un Associé Ordinaire ou les deux) ou de l'assemblée générale des Associés (composée d'Associés PESC et d'Associés Ordinaires), laquelle fixera la durée de leur mandat. En cas de pluralité de gérants, ceux-ci formeront un conseil de gérance de la Société. Le(s) gérant(s) n'est/ ne sont pas nécessairement Associé(s).

9.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance.

10.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'Associé unique (qui peut être soit un Associé PESC ou un Associé Ordinaire ou les deux) ou à l'assemblée générale des Associés (composée d'Associés PESC et d'Associés Ordinaires) seront de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance de la Société, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

10.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, soit Associés (qui peuvent être des Associés PESC ou des Associés Ordinaires ou les deux) ou non, par le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par deux gérants de la Société.

Art. 11. Procédure.

11.1 Le conseil de gérance de la Société se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

11.2 Il sera donné à tous les gérants une notification écrite de toute réunion du conseil de gérance de la Société au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour cette réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera exposée dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance de la Société.

11.3 Aucune convocation préalable n'est exigée si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés, et avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, fax ou courrier électronique.

11.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance de la Société en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

11.5 Le conseil de gérance de la Société ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée (en personne ou par procuration). Les décisions du conseil de gérance de la Société sont prises valablement à la majorité des voix exprimées. Les décisions du conseil de gérance de la Société seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

11.6 Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance de la Société par téléphone ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.

11.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et auront force exécutoire comme si elles avaient été valablement adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être envoyées par lettre ou par fax.

Art. 12. Représentation.

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la signature individuelle d'un gérant de la Société ou par les signatures conjointes ou individuelles de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 10.2 des présents Statuts.

Art. 13. Responsabilités des gérants.

Les gérants ne contractent à raison de leur mandat aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les présents Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

IV.- Assemblées Générales des associés**Art. 14. Pouvoirs et Droits de vote.**

14.1 L'Associé unique (qui peut être soit un Associé PESC ou un Associé Ordinaire ou les deux) exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des Associés.

14.2 Chaque Associé possède des droits de vote proportionnels à sa participation.

14.3 Chaque Associé peut se faire représenter aux assemblées générales des Associés en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, fax ou courrier électronique, une autre personne comme son mandataire.

Art. 15. Forme - Quorum - Majorité.

15.1 Lorsque le nombre d'Associés n'excède pas vingt-cinq (25) (étant entendu que si une personne ou une entité est un Associé PESC et un Associé Ordinaire, cette personne ou entité compte pour un Associé), les résolutions des Associés peuvent être prises par résolution circulaire, dont le texte sera envoyé à tous les Associés (à la fois les Associés PESC et les Associés Ordinaires) par écrit, que ce soit en original ou par télégramme, télex, fax ou courrier électronique. Les Associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des Associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être envoyées par lettre ou par fax.

15.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des Associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social.

15.3 Toutefois, les décisions concernant les modifications Statutaires ou la dissolution et la liquidation de la Société ne peuvent être prises qu'à la majorité (en nombre) des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

15.4 Si un Associé PESC est aussi un Associé Ordinaire, il compte en tant qu'un seul Associé de la Société dans les exigences de quorum prévues par la loi.

V.- Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 16. Exercice Social.

16.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

16.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, de la Société, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance de la Société dressera un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

16.3 Chaque Associé (qui peut être soit un Associé PESC ou un Associé Ordinaire ou les deux) peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan ci-dessus au siège social de la Société.

Art. 17. Profit et Perte.

Général

17.1 La Société maintiendra:

- (a) un compte de réserve légale (le Compte de Réserve Légale);
- (b) un compte de profits PESC (le Compte de Profits PESC); et
- (c) un compte général de profits (le Compte Général de Profits) (qui n'est pas un Compte de Profits PESC), qui seront tous exprimés en dollars américains (USD).

Affectation des Pertes

17.2 Les pertes de la Société reprises dans le compte de pertes et profits adopté par l'assemblée générale des Associés (composée des Associés PESC et des Associés Ordinaires), seront affectées de la manière suivante:

- (a) premièrement, sur le Compte Général de Profits, si et dans la mesure où ce compte présente un solde positif;
- (b) deuxièmement, le solde restant après l'affectation prévue au paragraphe (a) ci-dessus, sera, le cas échéant, affecté sur le Compte de Profits PESC dans la mesure où ce compte présente un solde positif; et
- (c) troisièmement, le solde restant après l'affectation prévue aux paragraphes (a) et (b) ci-dessus, sera, le cas échéant, affecté sur le Compte Général de Profits.

Affectation des Bénéfices

17.3. Chaque exercice social, la totalité des bénéfices distribuables selon la loi telle que mentionnée dans les comptes annuels de la Société, qui, en tout état de cause, comprendra le Droit au Coupon PESC, doit être affecté aux Comptes de Profits mentionné à l'article 17.1 dans l'ordre suivant:

- (a) premièrement, un montant correspondant à 5% des bénéfices distribuables selon la loi sera affecté au Compte de Réserve Légale, jusqu'à ce que le montant total affecté au Compte de Réserve Légale atteigne 10% du capital social émis de la Société; et
- (b) deuxièmement, pour tout exercice social, le Droit au Coupon PESC qui n'aura pas été pleinement affecté au Compte de Profits PESC, en raison de bénéfices insuffisants lors d'exercices sociaux précédents, sera affecté au Compte de Profits PESC; et
- (c) troisièmement, pour tout exercice social, le Droit au Coupon PESC qui a été affecté au Compte de Profits PESC et qui a ensuite été retiré du Compte de Profits PESC en raison de l'affectation des pertes selon l'article 17.2 lors d'un exercice social suivant, sera affecté au Compte de Profits PESC; et
- (d) quatrièmement, pour tout exercice social, un montant équivalent au Droit au Coupon PESC sera, pour l'exercice social concerné, affecté au Compte de Profits PESC; et

(e) finalement, le solde du bénéfice restant après les affectations en vertu du paragraphe (a) à (d) inclus sera affecté au Compte Général de Profits.

Coupons

17.4. Sous réserve de l'article 17.6., à chaque Date de Fin de Période PESC, le solde du Compte de Profits PESC peut être payé à l'Associé ou aux Associés PESC sous forme de dividende, calculé comme suit:

(a) en cas de dividende final: le solde du Compte de Profits PESC (en tenant compte de la réduction dans le Compte de Profits PESC réalisée par les avances sur paiement de dividendes faits à l'Associé PESC);

(b) dans l'hypothèse d'un versement d'acomptes sur dividendes fait à l'Associé ou aux Associés PESC: le solde du Compte de Profits PESC déterminé d'après l'hypothèse selon laquelle le jour calendaire précédant immédiatement la Date de Fin de Période PESC concernée est la fin d'un exercice social.

17.5. Toute distribution sur prélèvement sur les Comptes de Profits qui n'est pas prévue par 17.4. peut uniquement être faite aux Associés (comprenant les Associés PESC et les Associés Ordinaires) en vertu d'une résolution de l'Associé unique (qui peut être soit un Associé PESC ou Associé Ordinaire ou les deux) ou en vertu d'une résolution unanime de l'assemblée générale des Associés où l'intégralité du capital social votant de la Société est présent ou représenté, étant entendu, en tout état de cause, que l'Associé ou les Associés PESC ne seront en droit de recevoir que les seules distributions effectuées à partir du Compte de Profits PESC.

17.6. Dans les limites permises par la loi, le conseil de gérance de la Société peut effectuer un versement d'acomptes sur dividendes.

17.7. Le dividende final d'un exercice social doit être déclaré par une résolution de l'Associé unique (qui peut être soit un Associé PESC ou un Associé Ordinaire ou les deux) ou par une résolution de l'assemblée générale des Associés (comprenant les Associés PESC et les Associés Ordinaires), en tenant compte de tout versement d'acomptes sur dividendes déclarés par le conseil de gérance de la Société pour le même exercice social.

17.8. Chaque Associé (qui peut être soit un Associé PESC ou un Associé Ordinaire ou les deux) qui est autorisé à percevoir un dividende final ou, le cas échéant, le paiement d'un acompte sur dividendes peut décider que ledit dividende augmentera et sera payé à une date ultérieure.

VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution et Liquidation de la Société.

18.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non (Associés signifiant Associés PESC et/ou Associés Ordinaires), nommés par une résolution de l'Associé unique (qui peut être soit un Associé PESC ou un Associé Ordinaire ou les deux) ou par une résolution de l'assemblée générale des Associés (comprenant les Associés Ordinaires et les Associés PESC) qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) Associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

18.2. Les présents Statuts resteront en vigueur pendant la liquidation.

18.3. Tous les actifs restants après le paiement de toutes les dettes de la Société seront répartis comme suit:

(a) premièrement, à l'Associé ou aux Associés PESC, le Montant d'Investissement PESC et le solde du Compte de Profits PESC, d'où le solde du Compte de Profits PESC est déterminé en supposant que le jour calendaire précédant immédiatement la résolution de(s) l'Associé(s) prévue à l'article 18.1. est une Date de Fin PESC;

(b) deuxièmement, à l'Associé ou aux Associés Ordinaires, la part libérée sur les Parts Sociales Ordinaires;

(c) troisièmement, aux Associés Ordinaires, le solde restant après les distributions conformément aux paragraphes (a) à (b).

Pendant la liquidation, aucune distribution ne pourra être faite à la Société concernant les Parts Sociales qu'elle détient.

18.4. Après la réalisation de la liquidation, les livres et documents de la Société seront conservés pendant la période prescrite par la loi par la personne désignée à cet effet dans la résolution de l'Associé unique (qui peut être soit un Associé PESC ou un Associé Ordinaire ou les deux) ou de l'assemblée générale des Associés (comprenant les Associés Ordinaires et les Associés PESC) prononçant la dissolution de la Société. Si l'Associé unique ou l'assemblée générale des Associés n'a désigné personne, les liquidateurs devront s'en charger.

VII.- Définitions

19. Les termes suivants en majuscule utilisés dans les présents Statuts auront les significations suivantes:

Statuts a la signification qui lui est conférée à l'article 1.

Jour Ouvrable signifie un jour (autre qu'un samedi, dimanche ou un jour férié) où les banques commerciales sont généralement ouvertes au Luxembourg.

Date de Début signifie le 15 septembre 2006.

Société a la signification qui lui est conférée à l'article 1.

Compte Général de Profits a la signification qui lui est conférée à l'article 17.1.

Loi a la signification qui lui est conférée à l'article 1.

Compte de Réserve Légale a la signification qui lui est conférée à l'article 17.1.

Le Montant Minimum Imposable Exigé signifie le montant minimum du bénéfice à reporter par la Société à Luxembourg en tant que revenu imposable de l'Investissement PESC, calculé comme le produit de (a) la Marge, (b) le Montant de l'Investissement PESC moyen durant la Période de Coupon PESC en question et (c) une fraction, dont le numérateur est le nombre réel de jours dans la Période de Coupon PESC en question et dont le dénominateur est 365.

Associé(s) Ordinaire(s) a la signification qui lui est conférée à l'article 5.1.

Parts Sociales Ordinaires a la signification qui lui est conférée à l'article 5.1.

Compte de Réserve de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires a la signification qui lui est conférée à l'article 5.5.

PESCs a la signification qui lui est conférée à l'article 5.2.

Droit au Coupon PESC signifie, concernant toute Période de Coupon PESC, un montant calculé comme le produit de (a) le Taux de Coupon PESC et (b) le Montant de l'Investissement PESC moyen pendant la Période de Coupon PESC concernée.

Période de Coupon PESC signifie la période:

- (a) qui débute à (et comprenant) la Date de Début ou une Date de Fin de Période PESC; et
- (b) qui prend fin à (mais non compris) la prochaine Date de Fin de Période PESC; basée sur une année de 365 jours et le nombre de jours entiers dans la Période de Coupon PESC concernée.

Taux de Coupon PESC signifie une fraction, exprimée en pourcentage, dont le numérateur correspond à tout le revenu (en ce compris intérêt et gains), net d'impôts, dérivé par la Société de l'Investissement PESC pour la Période de Coupon PESC concernée, moins (i) tous les montants à verser sur le Compte de Réserve Légale pour la Période de Coupon PESC concernée, (ii) le Montant Minimum Imposable Exigé pour cette Période de Coupon PESC et (iii) les dépenses de la Société attribuables à cette Période de Coupon PESC, et dont le dénominateur correspond au Montant de l'Investissement PESC moyen pendant la Période de Coupon PESC concernée.

Investissement PESC signifie un et tous les prêts accordés par la Société à Controlodora de Carteras Mexicana Especiales, S. de R.L. de C.V., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Mexique.

Montant de l'Investissement PESC signifie la somme de:

- (a) la valeur nominale de chaque PESC multipliée par le nombre de PESCs en circulation; et
- (b) le solde du Compte de Réserve de Prime d'Emission PESC.

Date de Fin de Période PESC signifie:

- (a) le 31 décembre de chaque année arrivant avant la date mentionnée à l'article 5.8.; et
- (b) chaque date de rachat des PESCs par la Société conformément à l'article 5.8. et l'article 5.9, ou si cette date n'est pas un Jour Ouvrable, le Jour Ouvrable suivant (à moins que ce jour ne tombe dans l'exercice social suivant, auquel cas la Date de Fin de Période PESC prendra fin le Jour Ouvrable précédent).

Compte de Profits PESC a la signification qui lui est conférée à l'article 17.1.

Associé(s) PESC a la signification qui lui est conférée à l'article 5.2.

Compte de Réserve de Prime d'Emission PESCs a la signification qui lui est conférée à l'article 5.4.

Comptes de Profits signifie le Compte de Profits PESC et le Compte Général de Profits.

Associés a la signification qui lui est conférée à l'article 5.2.

Parts Sociales a la signification qui lui est conférée à l'article 5.2.

Marge signifie 0,50%, sauf si déterminé différemment par le conseil de gérance de la Société, au Compte de Profits PESC mais retiré en raison de l'affectation des pertes.

VIII.- Disposition générale

Art. 20. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi."

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des PESCs de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité au gérant unique de la Société pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans le registre des PESCs de la Société.

Frais estimés

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ 3.600,- Euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original,

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 18 mars 2009. Relation: LAC/2009/10364. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009076327/211/825.

(090090460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

icfs Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Phillippe II.

R.C.S. Luxembourg B 117.295.

Im Jahre zweitausendneun, am achten Juni.

Vor Notar Gérard LECUIT, im Amtssitze zu Luxembourg.

Ist erschienen

Herr Kurt LALLEMAND, Wirtschaftsprüfer, wohnhaft in D-41564 Kaarst, Girmes-Kreuzstrasse, 56, hier vertreten durch Herrn Georges Wirtz, Rechtsanwalt, wohnhaft in L-2680 Luxembourg, 48, rue de Vianden, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am 8. Juni 2009.

Vorerwähnte Vollmacht bleibt gegenwärtiger Urkunde zwecks Einregistrierung bebefügt.

Der Komparent, vertreten wie vorerwähnt, ersuchte den Notar folgendes zu beurkunden:

Dass er der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung icfs Lux S.à r.l., mit Sitz in L-2340 Luxembourg, 26, rue Phillippe II, ist, gegründet laut notarieller Urkunde vom 29. Mai 2006, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations Nummer 1654 vom 1. September 2006. Die Satzung wurde zum letzten Mal abgeändert gemäss notarieller Urkunde vom 2. Juni 2009.

Dass der alleinige Gesellschafter folgenden Beschluss gefasst hat:

Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst die namentliche Verteilung der Anteile der Gesellschaft aus der Gesellschafts-satzung zu streichen.

Infolgedessen wird der Artikel 6 der Satzung wie folgt abgeändert:

" **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfundzwanzigtausend Euro (25.000,- EUR), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile von jeweils zweihundertfünfzig Euro (250,- EUR)."

Kostenabschaetzung

Die Kosten, Gebühren und jedwelche Ausgaben, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger ausserordentlicher Generalversammlung anfallen, werden abgeschätzt auf neunhundert Euro (900,- EUR).

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxembourg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat der Komparent mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. WIRTZ, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 juin 2009. Relation: LAC/2009/22407. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FUER GLEICHLAUTENDE ABSCHRIFT, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxembourg, den 18. Juni 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009076317/220/39.

(090090357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

Bleu Marine Communication, Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 17, Op d'Schleid.
R.C.S. Luxembourg B 104.020.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de et à DIEKIRCH.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 19 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009075897/10.

(090089764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Ozero Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.
R.C.S. Luxembourg B 107.964.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Signatures

Référence de publication: 2009075893/11.

(090089462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

G-Six-G SAH, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.
R.C.S. Luxembourg B 92.087.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Signatures

Référence de publication: 2009075891/11.

(090089459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Anglona S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 124.247.

Extrait des Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société le 28 mai 2009

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 28 mai 2009 que:

- L'assemblée décide que le mandat des administrateurs suivants est renouvelé pour une durée qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009:

* Madame Kristel SEGERS, domiciliée professionnellement 174 route de Longwy, Luxembourg;

* Monsieur Christophe GAMMAL domiciliée professionnellement 174 route de Longwy, Luxembourg;

* Monsieur J. Bradley UNSWORTH, domiciliée professionnellement 208 Val des Bons Malades, Luxembourg;

* Monsieur Christoph GRUNINGER, domicilié professionnellement 22 rue de Marignan, Paris, France.

ainsi que le mandat du commissaire aux comptes suivant:

- KPMG AUDIT SARL, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg avec le n° B-103590, ayant son siège social à 9 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009075858/22.

(090089807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Europiscine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 97, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 93.962.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009075899/10.

(090089815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Nyl S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 20.256.

Conformément à l'article 5 point 10 de la loi du 23 décembre 1909, telle que modifiée par la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous vous informons de la dénonciation d'une convention de domiciliation entre les sociétés:

Fiduciaire Internationale SA,

Réviseurs d'entreprises,

Établie à L-9647 Doncols, Bohey 36, et ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, route d'Esch 7 immatriculée au registre de commerce sous le numéro RC B.34.813.

Et,

NYL SA

Route d'Esch 7

L-1470 Luxembourg

RBC 20.256

La convention de domiciliation, datée du 10 octobre 2006, est dénoncée avec effet au 30 mai 2009.

Fiduciaire Internationale SA

Le Domiciliataire

Stephan MOREAUX

Administrateur délégué

Référence de publication: 2009075886/23.

(090089446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Decapterus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.331.

Extrait de résolution de l'Associé unique de la Société du 5 juin 2009

En date du 5 juin 2009, l'Associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

de nommer

- Monsieur Friðrik Jóhannsson, né le 25 octobre 1957, à Reykjavik, Islande, ayant comme adresse Hvassaleiti 79, 103 Reykjavik, Islande, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 15 juin 2009 et à durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Monsieur Bjarni Gunnarsson

- Monsieur Daumants Vítols

- Monsieur Friðrik Jóhannsson

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2009.

Decapterus S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009075901/21.

(090089996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Schenker Luxembourg GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, Zone Industrielle Am Bann.
R.C.S. Luxembourg B 32.809.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009075838/10.

(090089222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Almar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 117.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009075837/11.

(090089223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Almar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 117.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009075836/11.

(090089224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Sea Ox S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 57.917.

Extrait des Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société le 28 mai 2009

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 28 mai 2009 que:

- L'assemblée décide que le mandat des administrateurs suivants est renouvelé pour une durée qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009:
 - * Madame Kristel SEGERS, domiciliée professionnellement 174 route de Longwy, Luxembourg;
 - * Monsieur Christophe GAMMAL domiciliée professionnellement 174 route de Longwy, Luxembourg;
 - * Monsieur Christoph GRUNINGER, domicilié professionnellement 22 rue de Marignan, Paris, France.

- L'assemblée décide de ne pas renouveler le mandat du commissaire au compte VO CONSULTING LUX S.A..
- L'assemblée décide de nommer en tant que Commissaire aux Comptes:

* KPMG AUDIT SARL, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg avec le n° B-103590, ayant son siège social à 9 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,
jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009075861/22.

(090089823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

PTC International Finance II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 72.250.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2009.

PTC International Finance II S.A. (in liquidation)

TASL PSF S.A.

Signature

Liquidator

Référence de publication: 2009075834/15.

(090089228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Pipolo Invest s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 146.627.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le onze juin.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "FLEXOFFICE, S.à r.l.", ayant son siège social à L-4963 Clemency, 8, rue Haute, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 136.833,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 juin 2009, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle va constituer.

Titre I^{er} . Raison sociale, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Art. 3. La société prend la dénomination de "PIPOLO INVEST s.à r.l."

Art. 4. Le siège social est établi à Clemency.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (€ 12.400.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (€ 124.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales ne sont cessibles entre associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Il en est de même pour toute cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. Décisions et Assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, Inventaires, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associée unique la société "FLEXOFFICE, S. à r.l.", préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (€ 12.400.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à neuf cents euros (€ 900.-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Monsieur Philippe VANDERHOVEN, juriste, né à Rocourt (Belgique), le 2 juillet 1971, demeurant professionnellement à L-4963 Clemency, 9, rue Basse est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 3.- Le siège social est établi à L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé J.M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 12 juin 2009. Relation: CAP/2009/1907. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial
Bascharage, le 18 juin 2009. Alex WEBER.

Référence de publication: 2009076109/236/147.

(090090396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

CYBEA Cyber Assets Managers SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8064 Bertrange, 40, Cité Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 70.049.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 JUIN 2009. Signature.

Référence de publication: 2009075835/10.

(090089227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Boissonot Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 85.871.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009075832/10.

(090089230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

studiofeditorialdesign S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 10, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg B 132.705.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2009075809/10.

(090089204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Twininvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 70.652.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009075548/10.

(090089493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

New Cité-Gérances S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 97, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 93.188.

Le bilan au 31.12.2007 de la société NEW CITE-GERANCES S.à r.l. a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17.06.2009.

REVILUX S.A.

Réviseurs d'Entreprise

Signature

Référence de publication: 2009075193/14.

(090089271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Entreprise de Constructions Costantini S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3817 Schifflange, Chemin de Bergem.

R.C.S. Luxembourg B 28.279.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2009075208/236/11.

(090089373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Caltrade International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 63.632.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/6/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009075218/10.

(090089900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

SOPRAWA, société civile.

Siège social: L-8806 Rambrouch, 33, rue de Schwiedelbrouch.

R.C.S. Luxembourg E 2.465.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2009075210/236/11.

(090089380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Egon Re, Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 73.799.

Extract of the resolution taken at the Annual General Meeting of April 22nd, 2009

- The company MAZARS, Réviseur d'Entreprises & Experts Comptables et fiscaux, having its registered office at 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg be reappointed as Independent Auditor for a new period of one year until the Annual General Meeting of the year 2010.

Certified true copy

Suit la traduction en français de ce qui précède:

Extrait de la résolution prise lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 22 avril 2009

- Le mandat de la société MAZARS, Réviseur d'Entreprises & Experts Comptables et Fiscaux, ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg est reconduit en tant que Réviseur d'Entreprise pour une nouvelle période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Fait à Luxembourg, le 22 avril 2009.

Certifié sincère et conforme

EGON RE

Signature / Signature

Director / Director

Référence de publication: 2009075171/22.

(090088303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Oder Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 123.617.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009075204/5770/12.

(090089239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

LABO SERVICE Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 12, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 138.223.

Les comptes annuels au 31.12.08 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009075190/9.

(090089290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Tchadona Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9570 Wiltz, 32, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 125.088.

Les comptes annuels au 31.12.08 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009075188/9.

(090089293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Dennys Café, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8436 Steinfort, 10, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 112.135.

Les comptes annuels au 31.12.08 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009075187/9.

(090089298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Société Gastronomique Luxembourgeoise S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1527 Luxembourg, 11, rue Maréchal-Foch.

R.C.S. Luxembourg B 11.317.

Le bilan au 31.12.2007 de la SOCIETE GASTRONOMIQUE LUXEMBOURGEOISE S.à r.l. a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17.06.2009.
FFF MANAGEMENT & TRUST S.A.
15, Bld, Roosevelt - B.P. 814
L-2018 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009075199/15.

(090089260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

RTR Sphere S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 88, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 129.676.

Les comptes annuels au 31.12.08 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009075184/9.

(090089303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

De Roude Leif S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2222 Luxembourg, 40, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 141.196.

Les comptes annuels au 31.12.08 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009075181/9.

(090089308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Bella Notte Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7373 Lorentzweiler, 95, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 137.076.

Les comptes annuels au 31.12.08 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009075179/9.

(090089310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Racine Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 108.298.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 2 mars 2009

- la cooptation de Mme Nathalia VENTURINI, employée privée, domiciliée professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de M. Tom RANERI démissionnaire est ratifiée.

Fait à Luxembourg, le 2 mars 2009.

Certifié sincère et conforme
RACINE INVESTISSEMENT S.A.
P. STANKO / N. THIRION
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009075170/15.

(090088325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Main Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.
R.C.S. Luxembourg B 96.986.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009075206/5770/12.

(090089264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Bayswater Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 31.751.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BAYSWATER HOLDING S.A.

Société anonyme holding

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2009075234/14.

(090089736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Baruz S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 65.880.

Le Bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/6/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009075227/10.

(090089912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Greenhouse Stam Automotive S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 125.536.

In the year two thousand and nine, on the sixteenth day of April.

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

Castle Finance S.à r.l., a private limited liability company with registered office at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, RCS Luxembourg B 111.889, here represented by Sandrine MAISTO, private employee, residing professionally at 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the attorney in fact of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. That Castle Finance S.à r.l. is the Sole actual Shareholder of "Greenhouse Stam Automotive S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, RCS Luxembourg B 125.536, incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on February 21, 2007, published in the Mémorial C number 980 on May 25, 2007, amended by a deed of Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg, on February 27, 2007, published in the Mémorial C number 1939 on September 11, 2007 (the "Company").

II. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Transfer of the registered office of the Company from 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg, to 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

2. Delete in the Articles of Incorporation of the mention of the different classes of shares and managers and restatement of the entire Articles of Incorporation of the Company.

3. Confirmation of George Tyler and Marcel Stephany as managers.

4. Sundries.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to transfer the registered office of the Company from 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, to 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to delete in the Articles of Incorporation the mention of the different classes of shares and managers and to restate the entire Articles of Incorporation of the Company to read as follows:

" **Art. 1. Name.** There exists a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "Greenhouse Stam Automotive S.à r.l." (the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée".

Art. 2. Object. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 5. Capital. The Company's share capital is set at forty one thousand five hundred eighty-four euro (EUR 41,584.-) represented by four hundred fifteen thousand eight hundred forty (415,840) shares with a par value of ten cents (EUR 0.10) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers.

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of the managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager (s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconférence, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 10. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General meetings of partners. General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 12. Annual general meeting. An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

Art. 14. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the Company. If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 18. Winding-up - Liquidation. The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles."

Third resolution

The Sole Shareholder confirms the mandates of George Tyler and Marcel Stephany as managers of the Company for an unlimited period.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about two thousand euros (EUR 2,000.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney in fact of the person appearing, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le seize avril.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Castle Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, RCS Luxembourg B 111.889, ici représentée par Madame Sandrine MAISTO, employée privée, demeurant professionnellement à 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présent acte afin être enregistrée avec lui.

La partie comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que Castle Finance S.à r.l. est l'Associé Unique de la société "Greenhouse Stam Automotive S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, RCS Luxembourg B 125.536, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 21 février 2007, publié au Mémorial C numéro 980 le 25 mai 2007, modifié par acte reçu par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, le 27 février 2007, publié au Mémorial C numéro 1939 le 11 septembre 2007 (la «Société»).

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société de 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg, vers 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

2. Enlèvement des statuts de toute référence de différentes catégories de parts sociales et de gérants et refonte complète des statuts.

3. Confirmation de Messieurs George Tyler et Marcel Stephany comme gérants.

4. Divers.

III. Que l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique décide de transférer le siège social de 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, vers 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'Associé unique décide d'enlever des statuts toute mention concernant les différentes catégories de parts sociales et de gérants et de procéder à une refonte complète des statuts qui auront la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Greenhouse Stam Automotive S.à r.l.» (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitées.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à quarante et une mille cinq cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 41.584,-), représenté par quatre cent quinze mille huit cent quarante (415.840) parts sociales d'une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales. Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par un ou plusieurs gérants.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective de deux gérants. Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Une majorité des gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 12. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la Société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.»

Troisième résolution

L'Associé unique confirme les mandats de Messieurs George Tyler et Marcel Stephany comme gérants de la société pour une durée illimitée.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: Sandrine Maisto, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 24 avril 2009, LAC/2009/15981. Reçu 75,-.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 mai 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009074164/202/385.

(090088000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Kroymans Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 96.828.

In the year two thousand and nine, on the eighth day of June.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

The company "Kroymans Corporation B.V.", with its registered office at NL-1213 PB Hilversum (The Netherlands), 3, Marathon, registered at the Trade Register of The Netherlands under the number 32048737, here represented by Mr. Aurélien LE RET, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mr. Aurélien LE RET, pre-named, declared and requested the notary to act:

I.- That the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "Kroymans Luxembourg S.à r.l.", R.C.S. Luxembourg section B number 96.828, with registered office at L-1331 Luxem-

bourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, hereinafter referred to as the "Company", was incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on October 23, 2003, published in the Mémorial C number 1284 of December 3, 2003, and whose articles of association have been amended by deed of the same notary, on January 8, 2004, published in the Mémorial C number 466 of May 4, 2004.

II.- That the capital of the private limited company "Kroymans Luxembourg S.à r.l." presently amount to twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty five (125) sharequotas of one hundred Euro (EUR 100.-) each,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The company is dissolved and its assets are liquidated.

Second resolution

Mr. Ivo MANDERS, company director, born in Eindhoven (The Netherlands), on August 20, 1950, residing professionally at NL-1213 PB Hilversum, The Netherlands, Marathon 3, is appointed as liquidator of the company.

The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, in particular all the powers provided for by the articles 144 to 148 of the law of August 10th, 1915, concerning commercial companies, without having to ask for authorization of the general meeting of partners in the cases provided for by law.

Third resolution

Full and entire discharge is given to the managers, Mr. Hans DE GRAAF. Mr. Ivo MANDERS and Mr. Antonius VAN DER STEENHOVEN, for the performance of their mandate.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately nine hundred and fifty Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le huit juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société "Kroymans Corporation B.V.", ayant son siège social à NL-1213 PB Hilversum (Pays-Bas), Marathon 3, enregistrée auprès du Registre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 32048737, représentée par Monsieur Aurélien LE RET, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée par Monsieur Aurélien LE RET, prénommé, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la société à responsabilité limitée "Kroymans Luxembourg S. à r.l.", R.C.S. Luxembourg section B numéro 96.828, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, ci-après dénommée la "Société", a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 23 octobre 2003, publié au Mémorial C numéro 1284 du 3 décembre 2003, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par-devant le même notaire en date du 8 janvier 2004, publié au Mémorial C numéro 466 du 4 mai 2004.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "Kroymans Luxembourg S. à r.l." s'élève actuellement à douze mille cinq cents Euros (12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent Euros (EUR 100,-) chacune,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La société est dissoute et ses actifs sont liquidés.

61916

Deuxième résolution

Monsieur Ivo MANDERS, administrateur de sociétés, né à Eindhoven (Pays-Bas), le 20 août 1950, demeurant professionnellement à NL-1213 PB Hilversum, Pays-Bas, Marathon 3, est nommé liquidateur de la société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et notamment tous les pouvoirs prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

Décharge pleine et entière est donnée aux gérants, Monsieur Hans DE GRAAF, Monsieur Ivo MANDERS et Monsieur Antonius VAN DER STEENHOVEN, pour l'exercice de leur mandat.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de neuf cent cinquante Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LE RET; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 juin 2009. Relation GRE/2009/2141. Reçu soixante quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Junglinster, le 25 juin 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009074810/231/95.

(090088562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Helarb Investments Manager S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 124.087.

—
EXTRAIT

En date du 5 juin 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- Klara Scheidegger, domiciliée à la Lêche, CH-1070 Puidoux, est élue nouvelle gérante B de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 12 juin 2009.

Pour extrait conforme

Bart Zech

Référence de publication: 2009074948/15.

(090089163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

CEIG - Compagnie Européenne d'Investissement et de Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 73.059.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire des actionnaires du 27 avril 2009 et d'une résolution du conseil d'administration du 31 mars 2009 que les modifications suivantes ont été adoptées:

- Renouvellements de mandats:

* Le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick Meunier, demeurant professionnellement au siège de la société, à été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

* Le mandat d'administrateur de Madame Anna De Meis, demeurant professionnellement au 16, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, à été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

* Le mandat de commissaire de la société MRM CONSULTING S.A a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour extrait sincère et conforme
CEIG SA
Patrick Houber
Administrateur

Référence de publication: 2009075102/21.

(090089174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Immo-Light, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 141.836.

Par décision en date du 5 janvier 2009, l'Associée Unique de la société IMMO-LIGHT a nommé aux fonctions de Gérante de la société pour une durée indéterminée, Madame Madeleine WAGNER-DAUFELD, gérante de sociétés, née le 9 septembre 1955 à Schifflange (Luxembourg) et demeurant 17 rue de la Grève à L-8020 Strassen, en remplacement de son défunt époux, Monsieur Pierre WAGNER, qui était gérant de ladite société.

Madame Madeleine WAGNER-DAUFELD, en tant que nouvelle gérante, aura le pouvoir d'engager la société IMMO-LIGHT en toutes circonstances par sa seule signature.

Luxembourg, le 25 mai 2009.

Pour avis sincère et conforme
Pour IMMO-LIGHT S.à r.l.
Interfiduciaire S.A.
Signature

Référence de publication: 2009075112/18.

(090089112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

TMC Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 82.200.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 26/02/2009

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Olivier CONRARD, décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 1^{er} février 2008.

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Benoît DESSY, décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 1^{er} septembre 2008.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide:

Commissaire aux comptes:

de ne pas réélire ALTER AUDIT Sàrl, 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg,
d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2008 comme suit:

Commissaire aux comptes:

- I.C. DOM-COM Sàrl, 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMC FINANCE S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2009075110/23.

(090088382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Drees & Sommer Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 92.568.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/06/2009.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009075079/13.

(090088410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Wilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 155A, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 146.596.

—
STATUTS

L'an deux mil neuf, le trois juin.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LUXTOM S.à r.l., une société ayant son siège à L-2227 Luxembourg, 23, Avenue de la Porte Neuve, constituée en date du 28 mai 2009, en cours de publication au Mémorial et en cours de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Julien DEMELIER, employé privé, demeurant professionnellement à Windhof, en vertu d'une procuration datée du 29 mai 2009, laquelle procuration, après avoir été signée «Ne Varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera ci-annexée pour être enregistrée en même temps que le présente acte.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'achat, la vente, le négoce et la distribution de vêtements, de chaussures et accessoires de voyage et tous articles textiles pour toutes les personnes et plus particulièrement pour les femmes et les hommes.

Elle pourra également exercer dans la distribution et la vente d'accessoires de modes ainsi que toutes prestations y relatives.

La société pourra réaliser toutes opérations de publicité, de marketing, de management et de coaching en rapport direct ou indirect avec son objet pour son propre compte ou pour le compte de tiers.

La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise ayant une activité analogue, connexe ou complémentaire à la sienne et en général, effectuer toutes opérations de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société pourra exercer son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "WILUX S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Strassen.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à QUARANTE MILLE EUROS (40.000.- EUR) représenté par DEUX CENTS (200) parts sociales d'une valeur nominale de DEUX CENTS EUROS (200.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance dont celle sur qui repose l'éventuelle autorisation de commerce.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier février et se termine le 31 janvier de l'année suivante, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 janvier 2010.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

61920

Souscription - Libération

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante ici représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux DEUX CENTS (200) parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces un montant de QUARANTE MILLE EUROS (40.000.- EUR).

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE CINQ CENTS EUROS (1.500.- EUR).

Décision de l'associé unique

1) La Société est administrée par le gérant suivant:

Monsieur Vincent LEMINEUR, administrateur de sociétés, né à Liège le 12 avril 1961, demeurant à B-4130 Tilff, 4, rue du Boubou.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-8009 Strassen, 155 A, route d'Arlon.

3) L'associée unique, représentée comme dit ci-dessus, décide que tous les engagements pris ainsi que tous les contrats signés par elle-même antérieurement aux présentes pour compte de la société en formation sont repris par la société WILUX S.à r.l. présentement constituée.

Comme prévu à l'article 12 Bis de la loi de 1915, ces engagements et contrats repris par la société, sont réputés avoir été contractés par elle dès l'origine.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Demelier, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 03 juin 2009. Relation: LAC/2009/21157. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009075382/220/132.

(090089343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Trezero S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 139.418.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009075351/10.

(090088591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.